

CNDP 2002 - 2012
10 ANS AU SERVICE DU DÉBAT PUBLIC



**Déjà 10 ans!
Seulement 10 ans!**

Autorité administrative indépendante depuis 2002, déjà 10 ans, la Commission nationale du débat public s'est efforcée de mettre en œuvre non seulement le principe de participation du public à l'élaboration des décisions, inscrit dans le code de l'environnement, mais également de définir les méthodes les plus appropriées pour y parvenir.

L'effort constant pour une information la plus complète possible du public sur les projets soumis au débat, l'argumentation dans les échanges, l'égalité de traitement à l'égard de tous ceux qui s'expriment, la neutralité absolue des commissions organisatrices et l'absence d'avis sur les projets sont autant de concepts que la Commission nationale a développés au cours de ces 10 années et qui ont permis d'asseoir sa crédibilité.

De ce travail de fond comme de la participation aux 110 projets qui ont fait l'objet de débats publics ou de concertations depuis 2002, je tiens à remercier tous les membres de la Commission nationale qui se sont succédés et les quelques 400 membres de commissions particulières ou garants qui furent en première ligne. Bien que les mentalités aient beaucoup évolué sur le principe de la participation du public en seulement dix ans, il reste encore beaucoup à faire pour que cette notion pénètre en profondeur l'esprit de chacun ; celui des porteurs de projets dont la force de conviction doit aller de pair avec une grande capacité d'écoute et une réelle ouverture d'esprit ; celui du public qui doit accepter l'idée qu'être écouté et entendu ne conduit pas nécessairement à faire prévaloir son point de vue ; celui des garants du dialogue qui doivent conserver

à tout prix la neutralité qui fait leur force. Il convient de rappeler sans cesse que le débat public est le temps du dialogue, pas celui de la décision qui est de la responsabilité de celui qui porte le projet et des autorités élues à cette fin.

Lorsqu'il deviendra naturel dans notre société et pour chacun de ses membres de concerter avant de décider, cette avancée décisive renforcera opportunément la cohésion sociale.

Il faut du temps pour y parvenir. Il faut aussi la conviction que cette évolution nécessaire est utile à notre pays : la Commission nationale en est certaine.

Philippe Deslandes,
Président de la Commission nationale du débat public





Les débuts de la Commission nationale du débat public, nouvelle autorité administrative indépendante

À l'automne 2002, le décret d'application de la loi relative à la démocratie de proximité étant publié et ses membres étant nommés, la CNDP renouvelée était née.

Il restait à la faire vivre, et à faire vivre le débat public. Certes, nous ne partions pas du néant, et la première CNDP, avec un statut plus modeste, avait ouvert la voie et mené quelques débats publics qui rompaient avec les traditionnelles concertations administratives ; rappelons l'invention - oserai-je dire géniale ? - des cahiers d'acteurs. D'autre part, fort opportunément, une partie des membres du nouveau collège avait appartenu au précédent, ce qui assurait une certaine continuité de l'expérience acquise. Mais il y avait incontestablement novation : nouveau statut - la Commission nationale devenant une autorité administrative indépendante -, domaine de compétence élargi, modalités d'action diversifiées. Il fallait donc à la fois mettre en œuvre une nouvelle méthode de travail, faire vivre la collégialité, faire connaître l'institution et l'esprit de la loi à tous les interlocuteurs concernés (maîtres d'ouvrage, collectivités, associations, acteurs économiques), traiter les dossiers reçus, organiser les premiers débats...

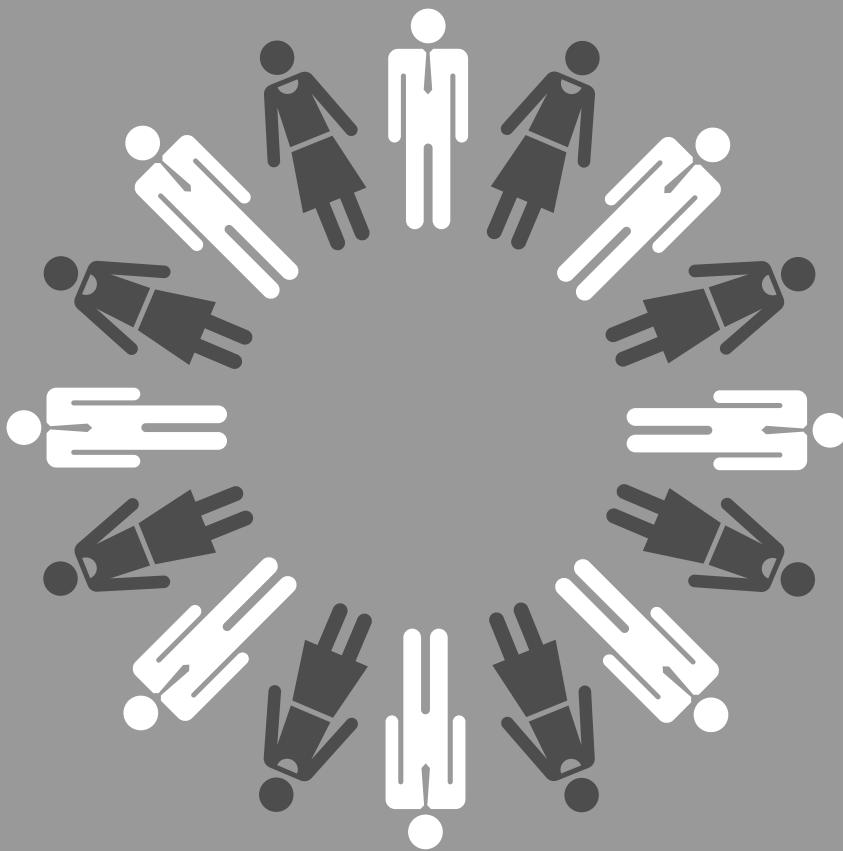
La Commission a pleinement exploité toutes les possibilités offertes par la loi, utilisant avec sagesse les différentes options (débat public sous sa responsabilité, débat public confié au maître d'ouvrage selon ses directives, concertation recommandée, ou abstention) selon l'importance et l'état d'avancement des projets qui lui étaient soumis. Elle a eu recours à l'expertise complémentaire dans des conditions qui ont enrichi les débats et crédibilisé le débat public aux yeux des participants. Elle a aussi exploré des voies nouvelles, de façon satisfaisante sans doute, puisqu'elles ont été depuis lors consacrées par la loi Grenelle. Certes elle a connu quelques déceptions : le sentiment que le

Gouvernement n'exploitait pas pleinement la possibilité de demander un débat public sur un problème ou une politique, et, au contraire, pour les projets, le sentiment que parfois les maîtres d'ouvrage utilisaient la saisine de la CNDP comme un moyen de calmer les attentes d'un public à l'égard de projets qui n'avaient que peu de chances d'être réalisés à courte ou moyenne échéance ; mais la Commission a su montrer qu'elle ne cédait pas à ces tentatives d'instrumentalisation. Et elle a connu par ailleurs de nombreuses satisfactions :

- celle de contribuer vraiment à l'information du public, en étant exigeante vis-à-vis des maîtres d'ouvrage quant à la qualité des documents du débat et de leur participation à un dialogue ouvert ;
- celle de permettre pleinement l'expression du public, en faisant vivre le débat par la diversité des moyens mis en œuvre ;
- celle d'obtenir des maîtres d'ouvrage (RFF ayant donné l'exemple) des décisions d'après débat de mieux en mieux motivées, montrant que les positions exprimées par les participants étaient de plus en plus prises en compte ;
- celle enfin de constater que jamais son indépendance ni sa neutralité n'ont été contestées.

Et tous, membres de la Commission nationale ou des commissions particulières chargées d'un débat particulier, nous avons ressenti à quel point chaque débat public est le reflet, divers et vivant, des aspirations, des craintes, et souvent des contradictions, de notre société.

Yves Mansillon
Président de la Commission nationale du débat public de 2002 à 2007



10 ans de débats publics

Michel Barnier / Dominique Voynet / Jean-Louis Borloo



Michel Barnier

Commissaire européen en charge du marché intérieur et des services / Ancien ministre de l'Environnement

Sous l'autorité du Premier ministre Edouard Balladur, notre projet de loi relative au renforcement de la protection de l'environnement était marqué par le souci d'une écologie concrète, proche du terrain et proche des hommes.

Pour la première fois, le gouvernement français affirmait que la protection, la mise en valeur et la remise en état de l'environnement étaient d'intérêt général, que les lois et règlements organisaient le droit de chacun à un environnement sain et qu'il était du devoir de tous de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à sa protection. Ce défi environnemental, nous ne pouvions pas le relever à quelques-uns, entre initiés. Nous avons jugé vital de démocratiser l'environnement, d'en faire un sujet de

concertation en amont plutôt qu'un sujet de polémique, de contentieux et de confrontation. Cette conviction nous a conduit à proposer la création d'une Commission nationale chargée du débat public pour veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagements ou d'équipements ayant potentiellement un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Le dixième anniversaire de cette Commission comme autorité administrative indépendante est pour moi l'occasion de saluer ce travail indispensable des femmes et des hommes qui l'ont animée tout au long de cette première étape. La démocratisation de l'environnement est en marche, j'en veux pour preuve la prise de conscience collective des enjeux environnementaux et de la nécessité de construire les conditions d'une croissance plus durable et plus responsable. Aujourd'hui encore, l'actualité nationale, européenne et internationale nous oblige à poursuivre ce combat. L'un des principaux défis qu'affronteront la France et l'Europe dans les années à venir n'est autre que celui de l'énergie et du changement climatique. Ce sont toutes nos habitudes de produire, de consommer, de cultiver, de nous transporter qui vont en être changées. Or si nous ne construisons pas maintenant une société de modération, nous entrerons forcément dans une société de privation. Ces défis nous devons les affronter ensemble. En France d'abord, en continuant d'animer des débats publics. Avec nos partenaires européens ensuite, car isolée la France ne pourra rien. Pour conclure, je forme le vœu que cette exigence du débat public ne se cantonne pas aux projets d'aménagements du territoire ; il doit irriguer l'ensemble du champ public, et notamment être appliqué chaque fois que les gouvernements se trouvent devant un choix décisif pour l'avenir de leur pays. Avant les élections européennes, 2013 devrait être l'occasion de lancer un grand débat décisif sur l'avenir de l'Europe. Quelle Europe voulons-nous ? Un grand marché ? Une union économique, budgétaire ? Une puissance politique ? Quel rôle pour les citoyens et le parlement ?

Dominique Voynet

Sénatrice de Seine-Saint-Denis / Maire de Montreuil
Ancienne ministre de l'Aménagement du territoire
et de l'Environnement

La participation active des citoyens à la vie locale est un gage de vitalité démocratique.

Elle est un ingrédient essentiel de la créativité et de la solidarité au sein d'une collectivité, et donc un levier important pour la conduite des politiques publiques. Le large consensus qui entoure cette conviction n'épuise pas pour autant les questions relatives à la mise en œuvre concrète de cette participation. Au-delà des initiatives militantes et associatives, qui contribuent grandement à la richesse de nos territoires, le législateur a progressivement ouvert l'administration locale aux habitants : accès aux documents administratifs, création des conseils de quartier et des conseils de développement, organisation de débats publics sur

les grandes opérations d'aménagement... Dans un système traditionnellement régi par la démocratie représentative, cette ouverture et le recours à la concertation sont d'autant plus salutaires que la décentralisation a considérablement augmenté les compétences des collectivités territoriales. Mais parvenir à un débat public satisfaisant reste une préoccupation quotidienne pour les élus.

L'évolution des modes de vie et des formes d'engagement, ainsi que le déploiement de moyens de communication instantanés, viennent questionner les pratiques de concertation. Elles sont appelées à se renouveler, pour que chacun puisse véritablement s'exprimer.





Jean-Louis Borloo

Député du Nord / Ancien ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement durables

Fait récent de notre démocratie, l'accès facilité à une information généralisée, pour des concitoyens de mieux en mieux formés, informés et conscients des grands enjeux de demain, rend nécessaire l'évolution de nos modes de décision.

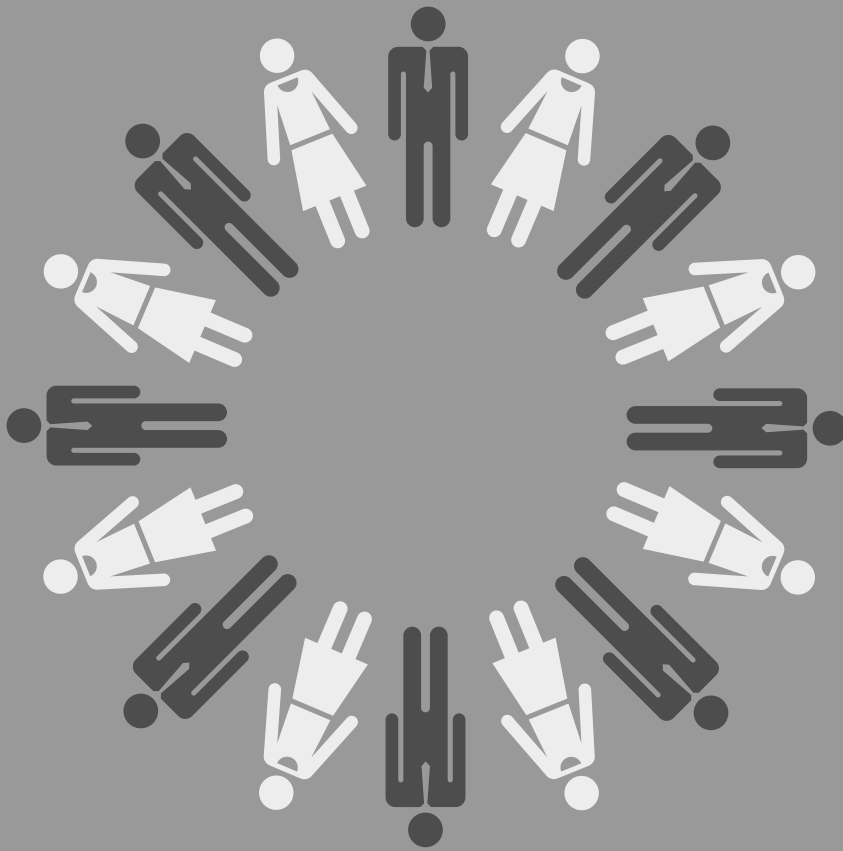
L'amélioration des procédures de concertation et d'association du public répond à une attente légitime des citoyens. Elle est également une exigence pour les responsables publics et les élus qui ont bien plus qu'avant besoin de s'appuyer sur l'expertise des représentants de la société civile. La pratique d'information, de consultation et de concertation s'est peu à peu développée, particulièrement dans le domaine environnemental. En 2005, la Charte de l'environnement affirmait le droit pour toute personne de « participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence

sur l'environnement ». Dans le cadre du « Grenelle de l'environnement », un véritable débat public a été mené avec toutes les parties prenantes, preuve qu'il est possible de partager les enjeux et les décisions à prendre dans ce domaine. C'est d'ailleurs par le biais de la loi « Grenelle II » qu'ont été accrus les moyens et les missions de la Commission nationale du débat public dont nous fêtons cette année les 10 ans d'existence. La méthode qui a fait ses preuves dans le Grenelle de l'environnement a été confirmée lors du Grenelle de la Mer. Elle est extensible à bien des domaines de l'action publique. L'appropriation des décisions constitue la pierre angulaire des évolutions de notre société et l'opportunité de revivifier notre démocratie. Beaucoup de voies ont été ouvertes mais il reste encore du chemin à faire, tant en ce qui concerne l'amélioration des procédures actuelles et des études d'impacts, que dans le domaine de l'information et de la participation du public. Il convient au plus vite de structurer les relations qu'entretiennent les décideurs avec les acteurs de la société civile organisée et plus largement avec l'ensemble de la population, de prolonger cet élan pour toujours mieux associer concertation des citoyens et décisions publiques.



149
saisines depuis 2002





Une expérience vue par ses acteurs

Jean-Paul Huchon / Hubert du Mesnil / Henri Proglia /
Dominique Maillard / Philippe Boucly

Jean-Paul Huchon

Président de la Région Ile-de-France
Président du Conseil d'administration
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Être un élu des territoires, c'est agir avant tout au service de ceux qui l'habitent.

En Ile-de-France, les chantiers que lance le Conseil Régional ont des conséquences majeures sur le quotidien des habitants de la région. De nouvelles lignes de tramway, des logements, des plans de rénovation urbaine, des lignes de bus : tous ces projets visent à améliorer la vie des gens. Mais pour produire pleinement des résultats, il est essentiel que ceux qui en seront les principaux bénéficiaires puissent exprimer directement leurs attentes et leurs besoins et s'en réapproprient les objectifs. En Ile-de-France, nous voulons être exemplaires dans la concertation avec tous les habitants et tous les acteurs, au-delà même de ce qu'exige la loi.

La Commission nationale du débat public, qui nous épaulé depuis dix ans pour conduire cette concertation, nous a été d'une aide précieuse. Des nombreux débats publics menés ces dernières années, je retiens bien évidemment celui du Grand Paris Express (GPE). Nous avons pu réunir autour de ce projet les Franciliens qui, demain, seront les premiers usagers des nouvelles lignes.

C'est ainsi que le projet a pu être précisé et adapté et qu'il est pleinement devenu celui de tous les habitants de la Région capitale.

En 2013, d'autres concertations seront lancées avec l'appui de la CNDP, pour les futures infrastructures de transport : Ligne Orange du Grand Paris Express, Tangentielle ouest, tramway entre Anthony et Clamart...

Au-delà même des débats publics organisés par la CNDP, l'association des citoyens à l'élaboration des politiques régionales est pour moi un principe démocratique : je pense au travail mené autour du projet Ile-de-France 2030 ou aux états généraux de la conversion écologique et sociale de l'économie.

Pour être admise et comprise, l'action politique ne peut être conduite sans le soutien de la population et sans l'avoir entendue.





Hubert du Mesnil

Président Directeur Général de Réseau Ferré de France

Réseau Ferré de France est né en 1997.

Cette entreprise publique est donc née en même temps que le débat public et a grandi et évolué avec lui. Les treize débats publics ferroviaires conduits à ce jour sous l'égide de la CNDP ont joué indéniablement un rôle majeur dans cette évolution : ils ont contribué à faire connaître et reconnaître RFF comme le maître d'ouvrage des projets ferroviaires structurants de l'aménagement du territoire et comme l'acteur ensembleur de la politique ferroviaire nationale. Le débat public a permis à l'entreprise de mieux penser ses projets et de mieux les inscrire dans leur territoire en

tenant compte des attentes des populations. Pour RFF, le débat public est bien plus qu'une procédure de participation du public. Il traduit aussi et surtout un état d'esprit qui repose sur l'ouverture d'un maître d'ouvrage sur son environnement et la prise en considération des attentes des populations locales comme fondement de ses projets. Cet état d'esprit s'est forgé progressivement avec l'expérience acquise en matière de débat public, et grâce à lui. RFF a donc beaucoup appris avec le débat public. Ce qui l'a conduit à s'en inspirer afin de développer une politique de concertation volontariste sur les opérations ferroviaires dont il est maître d'ouvrage. RFF a ainsi été le premier maître d'ouvrage à mettre en place des démarches ambitieuses de concertation, avant et après le débat public, afin d'assurer une concertation en continu qui accompagne la conduite des études et le processus décisionnel. Le débat public et les concertations mises en place sur ces grands projets ont inspiré également d'autres démarches appuyées de concertation auprès des acteurs et des populations, sur des projets de taille plus modeste. Ces concertations sont parfois difficiles à conduire en raison de leur contexte conflictuel ou d'incertitude forte, mais elles se révèlent toujours intéressantes et utiles pour RFF et les participants. Le débat public et la concertation sont désormais partie intégrante des projets ferroviaires, le premier ayant donné l'exemple et favorisé le développement du deuxième. Mais cette situation est encore fragile, notamment du point de vue de la place accordée à la participation du public. La CNDP a joué un rôle central dans cette évolution et doit continuer à jouer ce rôle de garant de la sincérité du dialogue et de la participation du public sur les politiques et projets qui ont un impact sur l'environnement.



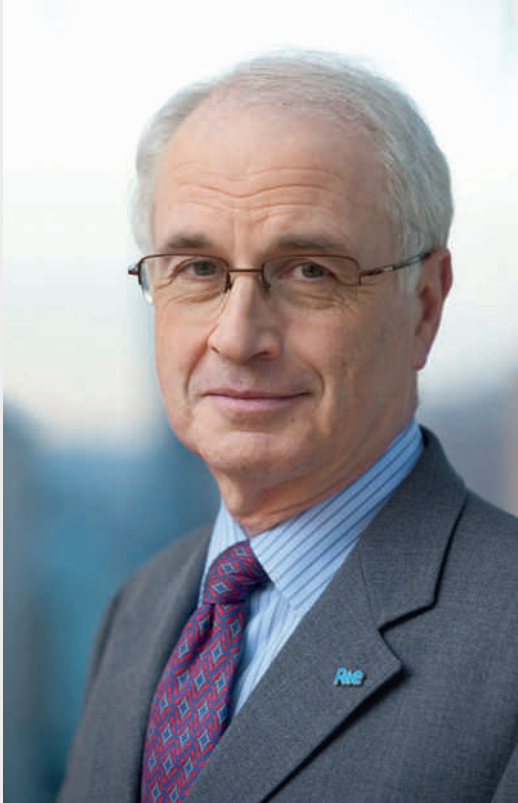
Henri Proglia

Président d'EDF

La Commission nationale du débat public fête ses dix ans.

C'est une jeune institution de notre république ; pourtant elle a déjà pris toute sa place. EDF a été acteur de nombreux débats publics et la concertation est un mode d'action qui innerve l'ensemble de ses activités. Pour EDF et ses partenaires, ce sont des moments forts dans l'élaboration d'un grand projet. Beaucoup de nos projets ont été soumis à la procédure de débat public, des EPR aux lignes THT, du terminal méthanier au stockage souterrain de gaz. La procédure de débat public est un très bon outil pour permettre l'expression de tous les acteurs intéressés par un sujet. Pour un maître d'ouvrage c'est l'opportunité de trouver un espace présidé par un tiers, où il peut présenter son projet, prendre le temps d'échanger avec les parties prenantes sur l'intérêt de ce choix industriel et écouter les positions des uns et des autres.

Au fil des ans nous avons pu constater une évolution forte des attentes et des modalités d'expression des citoyens (essor des réseaux, vitalité des associations, nouvelles formes d'actions et de communication instantanée...) qu'EDF en tant qu'aménageur doit accompagner et comprendre, afin de faire du processus de concertation avec le public un facteur clé d'acceptabilité de ses activités, dans un esprit d'ouverture. La qualité des équipes des commissions particulières des débats publics a permis des débats équilibrés et ouverts. Les discussions ont parfois été animées mais toujours constructives. Nos projets en sortent renforcés et enrichis des échanges avec les parties prenantes.



Dominique Maillard

Président du directoire
de Réseau de Transport d'Électricité

La loi relative à la démocratie de proximité de 2002 a confirmé l'importance du principe de participation en érigeant la Commission nationale du débat public au rang d'autorité administrative indépendante.

En associant très tôt les citoyens à l'élaboration de projets d'envergure et d'intérêt national comme les lignes de transport d'électricité à haute et très haute tension, le débat public, en complément des autres types de concertation prévus par la réglementation, participe à la démocratisation de notre société et constitue un véritable exercice d'intelligence collective.

Depuis 1998 et le premier débat consacré à une ligne à très en haute tension, le projet de ligne 400 KV « Boutre-Carros » en Région PACA, la CNDP et RTE ont eu l'occasion de collaborer sur six projets, dont quatre impliquant le recours à un débat public. Lieu de rencontres et d'échanges, le débat public a ouvert la voie à une meilleure compréhension mutuelle avec les différentes parties prenantes. Et ainsi, les interventions et les remarques du public ont-elles contribué à l'amélioration de nos projets en nous conduisant à préciser et éclairer nos études initiales. Malgré tout, le débat public reste un outil perfectible. Nous pouvons ainsi regretter les débordements de certains participants lors de réunions publiques. Les conditions ne sont pas toujours réunies pour un dialogue apaisé et constructif, nous avons pu le constater au cours du projet Cotentin-Maine ou, dernièrement, lors du débat public concernant la reconstruction de la ligne très haute tension entre Arras et Lille. À l'inverse, les concertations organisées sous l'égide d'un garant, comme celle qui a dernièrement été réalisée autour du projet de ligne entre Charleville-Mézières et Reims, ont donné lieu à des dialogues beaucoup plus constructifs et utiles pour tous. L'anniversaire des dix ans de la Commission nationale du débat public en tant qu'autorité administrative indépendante célèbre ainsi une avancée essentielle faisant de la concertation un principe incontournable de l'action publique. Pour autant, le débat public ne peut pas être l'unique formule de concertation alors que d'autres outils complémentaires - qu'ils soient ou non réglementaires - ont d'ores et déjà fait leurs preuves. Parce que rien n'est jamais définitivement acquis, les réflexions, la recherche et l'expérimentation de nouvelles pratiques de participation constituent selon nous l'un des défis de la concertation pour les années à venir.



64

débats publics organisés
depuis 2002





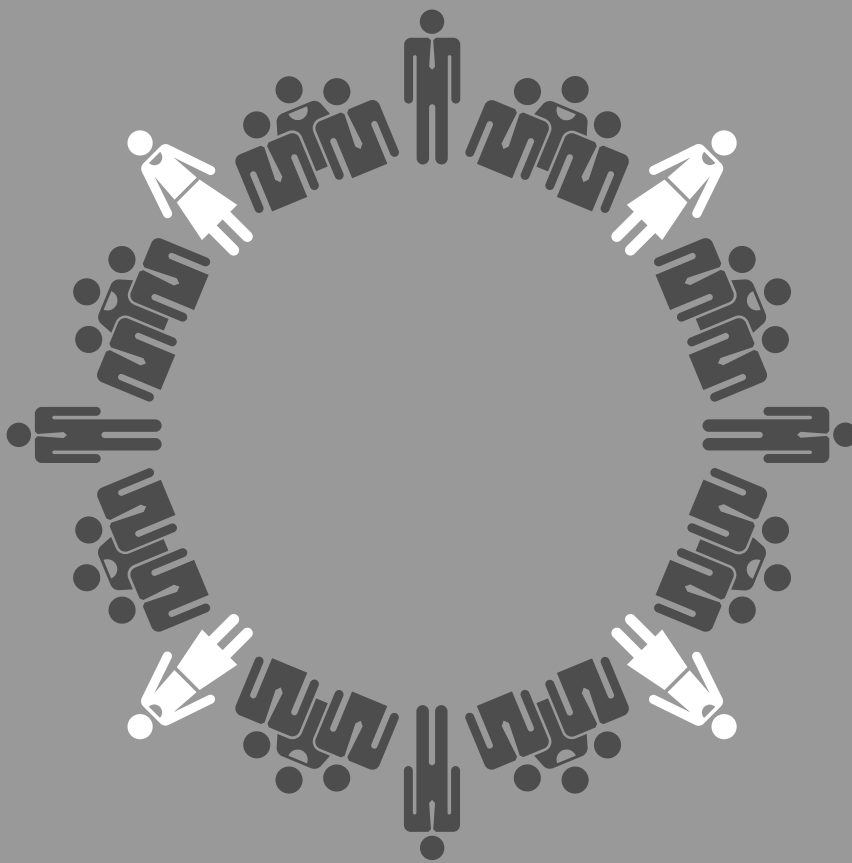
Philippe Boucly

Directeur Général de GRTgaz

GRTgaz a connu trois débats publics depuis 2009, deux sur décision de la CNDP pour des projets de gazoducs dans le Nord (Arc de Dierrey) et dans le Sud (Eridan) de la France, un débat volontaire dont l'entreprise a elle-même exprimé le besoin, pour répondre à l'alimentation de la Corse en gaz naturel, et une concertation sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP, sur le projet Hauts de France 2 dans le Nord.

Chacune de ces expériences s'est avérée au final une réelle opportunité pour faire grandir l'entreprise et sa relation avec les territoires. La participation du public enrichit

indéniablement la conduite du projet dès l'instant où le maître d'ouvrage décide de considérer, dès le départ, toutes les composantes (environnementales, économiques, sociétales) qui participent à son intégration dans l'espace social au-delà des aspects purement techniques. Naturellement, l'expérience acquise au cours d'un demi-siècle qui a vu les ingénieurs de Gaz de France (devenue GDF SUEZ en août 2008) poser plus de 32 000 kilomètres de canalisations a été utile. Mais pour aborder cette nouvelle forme de démocratie participative, le référentiel technique ne suffit pas. GRTgaz a dû relever un triple défi : révéler l'identité d'une nouvelle entreprise qui a la charge d'une infrastructure essentielle dans le pays, vulgariser des enjeux énergétiques européens par définition éloignés des préoccupations locales et bien sûr, accepter que son expertise puisse être remise en question. Nos projets soumis au débat public ont finalement permis de constituer des équipes pluridisciplinaires animées par un formidable esprit de solidarité et motivées pour fournir tous les éléments qui participent à une prise de décision dans l'intérêt général. Et cela en bonne intelligence avec les commissions chargées d'animer les débats. De l'ingénieur, qui étudie en amont les tracés possibles, jusqu'à l'exploitant, qui demain assurera l'entretien des ouvrages et mettra en œuvre l'accompagnement environnemental conformément aux engagements pris, le débat public a permis de mobiliser toutes ces énergies autour d'un objectif commun : la meilleure insertion de nos ouvrages dans les territoires. Pour GRTgaz, le temps du débat public ne se limite pas aux délais fixés par la procédure. Certes, il représente une étape décisive pour l'avenir du projet, mais il ne doit pas rester sans lendemain. Un travail d'écoute et de dialogue doit prendre le relais dans la durée, c'est la clé d'une compréhension partagée et GRTgaz s'y emploie. Cette compréhension mutuelle entre l'entreprise et ses parties prenantes n'est jamais acquise mais lorsqu'elle fonctionne, elle constitue sans doute la plus belle des récompenses pour l'action menée par la CNDP.



Une expérience française vue par ses partenaires étrangers

Pierre Baril / Claudio Lubatti / Kyun Oh

Pierre Baril

Président du Bureau d'audiences publiques
pour l'environnement du Québec

La Commission nationale du débat public : une expertise inspirante

Il ne fait plus aucun doute maintenant que la participation et l'engagement⁽¹⁾ des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement afin d'en assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

En créant des organismes comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE⁽²⁾) et la Commission nationale du débat public (CNDP), le Québec et la France ont mis en place des mécanismes reconnaissant la valeur et la pertinence de la contribution des populations au processus décisionnel en raison de l'expertise concrète qu'elles ont de leur milieu de vie. Bien qu'évoluant dans des contextes différents, les enquêtes et les audiences publiques menées par le BAPE, de même que les débats publics et les

commissions particulières organisés par la CNDP, sont de puissants outils d'aide à la décision permettant d'éclairer les autorités gouvernementales dans une perspective de développement durable.

Depuis plus de dix ans, le BAPE et la CNDP tissent des liens privilégiés en matière de partage de connaissances et d'échange d'expertises dans les domaines de l'accès à l'information et des modes de consultation publique.

Dans un contexte où la participation des publics à la réflexion entourant les grands projets et enjeux susceptibles d'avoir des incidences importantes sur l'environnement et la qualité de vie des personnes constitue un défi pour nos démocraties, l'expertise développée par la CNDP constitue assurément une source d'inspiration pour le BAPE.

(1) Le principe « participation et engagement » est l'un des seize principes inscrits dans la Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec en 2006.

(2) Le BAPE est un organisme public et indépendant créé en 1978. Il relève du ministre en charge de l'Environnement.





10

ans d'échanges et de partenariat
entre le BAPE et la CNDP



Claudio Lubatti

Adjoint au maire de Turin
Direction infrastructures et mobilité

Le chemin d'écoute et de concertation avec les territoires prévu par le débat public représente pour notre administration un exemple à suivre attentivement.

Même s'il n'y a pas encore en Italie de loi nationale sur le débat public, nous envisageons d'appliquer les principes généraux que nous avons appris lors de notre rencontre et que nous avons pu approfondir grâce à la précise documentation sur les travaux publics, même ceux de petite ou moyenne taille, qui nous a été remise.

Nous sommes convaincus que l'indépendance de l'organisateur de la phase d'écoute et les suggestions locales peuvent vraiment changer la perception de la population intéressée, de l'utilité du projet faisant l'objet de la consultation, sur les

bénéfices finaux mais aussi sur les désagréments naturels causés par les chantiers. Notre administration, en ayant recueilli vos précieuses suggestions, estime aussi, de manière ambitieuse, qu'elle peut représenter pour l'État italien une forme de laboratoire de procédure pour l'engagement des territoires, et, peut-être, encourager l'approbation par le parlement national d'une loi ad hoc, en rassemblant les résultats certainement positifs à la fin de notre expérimentation. Nous vous attendons à Turin pour voir si l'élève a dépassé le maître...





Kyun Oh

Directeur général pour l'organisation et la coordination du bureau du Premier ministre coréen

Nous avons compris que la France garantit pleinement la participation des personnes intéressées lors du débat sur un projet national de grande envergure, dans le but d'améliorer le bien-fondé et l'objectivité de décisions équilibrées.

De plus, nous croyons que des politiques consistant à préparer des alternatives fondées sur des opinions diverses et sur un compromis des personnes intéressées et à clarifier les responsabilités, deviendront un bon exemple de résolution raisonnable des conflits en Corée.

Depuis l'avènement de la démocratie en 1987, la société coréenne s'est diversifiée et les préoccupations liées à la santé et à la sécurité se sont considérablement accrues. Ainsi, il y a eu une vague de conflits sociaux se traduisant par des débats sur le choix du site d'une centrale nucléaire, sur la construction d'un barrage ou encore sur la prescription et la

délivrance des médicaments. En particulier, bien qu'il soit vrai que les conflits sur les politiques publiques ont des avantages en démocratie, les débats sont souvent prolongés, ce qui a un coût social élevé à cause des délais et de la distorsion de la mise en œuvre des politiques. Par conséquent, dans le but de négocier et d'arbitrer ces conflits plus efficacement, le gouvernement coréen, l'Assemblée nationale, le monde universitaire et les experts discutent de mesures pour une gestion plus efficace des conflits publics et la création de structures adaptées. Nous sommes certains que l'exemple de la France nous servira de guide utile à de tels efforts.

CNDP
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
www.debatpublic.fr

Document édité à 3500 exemplaires

Photographies: 2^e de couverture : CNDP
p.2 : Gilles Rolle/REA - p.6 : EC - p.7 : Joëlle Dolle
p.8 : Emanuele Scorcelletti - p.9 : CNDP
p.12 : Région Ile-de-France - p.13 : Luc Benevello
p.14 : EDF - p.15 : Cédric Helsly - p.16 : CNDP
p.17 : Éric Garault - p.20 : BAPE - p.21 : CNDP
p.22 : Gianluca Platania - p.23 : PMO
Design graphique: Lowe Stratéus
Impression: imprimerie Comelli

Numéro ISSN: 2110-1485



244, boulevard Saint-Germain*
75007 Paris
Tél: 01 44 49 85 60
Fax: 01 44 49 85 61
contact@debatpublic.fr

—
www.debatpublic.fr

* À compter d'avril 2013